



Un organisme du gouvernement de l'Ontario

# Agri-stabilité

## Ressources pour les agents

Ces documents ont été créés par Agricorp pour aider les agents lorsqu'ils discutent d'Agri-stabilité avec leurs clients.

Nous vous aviserons lorsque cette trousse sera mise à jour.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec Agricorp ou visitez la page [agricorp.com/agents](http://agricorp.com/agents).

Pour nous joindre

1 Stone Road West  
C. P. 3660 succ. Centrale  
Guelph ON N1H 8M4  
1 888 247-4999  
Télec. : 1 519 826-4118  
ATS : 1 877 275-1380  
[contact@agricorp.com](mailto:contact@agricorp.com)

[agricorp.com](http://agricorp.com)

English version available.  
Formats accessibles disponibles.

**Agricorp,  
un organisme du  
gouvernement de l'Ontario**

Agricorp exécute des programmes gouvernementaux. Ces programmes aident à protéger le gagne-pain de plus de 47 000 agriculteurs de l'Ontario contre les nombreux risques auxquels font face chaque jour les exploitations agricoles. Nos employés sont des professionnels compétents qui répondent aux besoins de l'industrie et des gouvernements, qui gèrent les fonds publics avec une grande rigueur et avec intégrité, et qui offrent une expérience client de qualité.

Agricorp favorise la croissance de l'agriculture en Ontario. Nous souscrivons 7 milliards de dollars en responsabilité couverte chaque année. L'organisme a été établi en 1997, et durant nos 25 premières années, nous avons versé des indemnités s'élevant à 7,5 milliards de dollars aux agriculteurs au moment où ils en avaient le plus besoin.



## Frais, dates et mises à jour

### Fiche de renseignements 2023

#### Pourquoi choisir Agri-stabilité?

Des facteurs comme les incertitudes des marchés, l'augmentation du coût des intrants et les catastrophes peuvent avoir des conséquences néfastes sur votre exploitation agricole.

Agri-stabilité :

- Est un élément **abordable** de votre plan de gestion des risques, qui ne coûte que 315 \$ par tranche de 100 000 \$ de marge de référence
- Aide à surmonter les **problèmes de liquidité** lorsque des catastrophes se produisent
- **Aide à protéger** votre exploitation agricole si vous subissez une baisse importante de votre revenu agricole net
- Peut vous servir à **obtenir du financement**

#### Rappels aux producteurs

##### Paiements provisoires disponibles

Si vous êtes un producteur de l'Ontario inscrit à Agri-stabilité et que vous avez complété six mois de votre exercice financier, vous pouvez faire une demande de paiement provisoire avant la fin de votre exercice financier.

Le paiement provisoire fournit une partie du paiement estimatif final d'un producteur.

Au cours de l'année de programme 2022, les agriculteurs de l'Ontario ont reçu plus de 7 millions de dollars en paiements provisoires au titre d'Agri-stabilité, ce qui leur a fourni des liquidités au moment où ils en avaient le plus besoin.

Si votre revenu projeté a diminué de façon importante, visitez [agricorp.com](http://agricorp.com) pour télécharger le formulaire *Demande de paiement provisoire* que vous pouvez remplir et soumettre à AgriCorp.

#### Mises à jour

### Le taux d'indemnisation passe à 80 %

#### Soutien accru pour le même droit de participation abordable

Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT) de l'Agriculture ont conclu une entente de principe pour le *Partenariat canadien pour une agriculture durable* lors de leur réunion annuelle qui s'est tenue en juillet 2022 à Saskatoon, en Saskatchewan.

Pour rendre le secteur plus durable sur le plan économique, les ministres ont convenu d'améliorer les programmes de gestion des risques de l'entreprise. Ces améliorations comprennent la hausse du taux d'indemnisation de 70 % à 80 % – une augmentation que soutient l'Ontario, qui fournit la partie provinciale depuis 2020.

Aucune action n'est requise de la part des clients. AgriCorp appliquera l'augmentation du taux d'indemnisation aux paiements à partir de l'année de programme 2023.

#### Qu'est-ce que le taux d'indemnisation?

Le taux d'indemnisation sert à calculer votre paiement si vous êtes en mesure de présenter une demande de paiement. Une augmentation de 10 % du taux d'indemnisation signifie un paiement plus élevé lorsque vous en avez le plus besoin. Pour découvrir l'incidence de cette amélioration pour votre exploitation, consultez la feuille de caractéristiques *Comprendre le taux d'indemnisation d'Agri-stabilité* qui est incluse dans votre trousse de renouvellement ou disponible sur [agricorp.com](http://agricorp.com).

## Dates

Dernier jour pour...

### 30 avril 2023

- Soumettre le *Formulaire du nouveau participant 2023* à Agricorp
- Annuler la couverture pour 2023 (la couverture se poursuit automatiquement chaque année, à moins que vous décidiez de l'annuler)
- Payer le droit de participation à Agricorp pour 2023

### 31 décembre 2023

- Payer le droit de participation pour 2023 (incluant une augmentation de 20 %) à Agricorp pour maintenir la couverture actuelle

### 15 juin 2024

- Soumettre le formulaire T1163 2023 (particuliers) à l'Agence du revenu du Canada

### 30 juin 2024

- Soumettre l'État A 2023 (sociétés, fiducies et particuliers de catégorie spéciale) à Agricorp
- Soumettre le *Formulaire de déclaration de fin d'exercice et de demande de paiement 2023* à Agricorp

### 31 décembre 2024

- Déclarer votre revenu agricole pour l'année de programme 2023 à l'Agence du revenu du Canada

Tout changement apporté à ces dates limites sera publié sur [agricorp.com](http://agricorp.com).

## Saviez-vous?

**Le site [agricorp.com](http://agricorp.com) offre de nombreuses ressources utiles pour faciliter la participation à Agri-stabilité, notamment :**

- ▶ Des formulaires munis de contrôles intégrés que vous pouvez télécharger et soumettre en ligne. Ces documents facilitent la déclaration des bons renseignements
- ▶ Des articles qui vous aident à prendre des décisions concernant Agri-stabilité
- ▶ Des ressources et des guides
- ▶ L'accès aux documents *Justes valeurs marchandes*

### Pour nous joindre

1 Stone Road West  
C. P. 3660, succ. Centrale  
Guelph ON N1H 8M4  
1 888 247-4999  
Télec. : 519 826-4118  
ATS : 1 877 275-1380  
[contact@agricorp.com](mailto:contact@agricorp.com)

### **agricorp.com**

English version available.  
Formats accessibles disponibles.

### Sauf erreurs ou omissions.

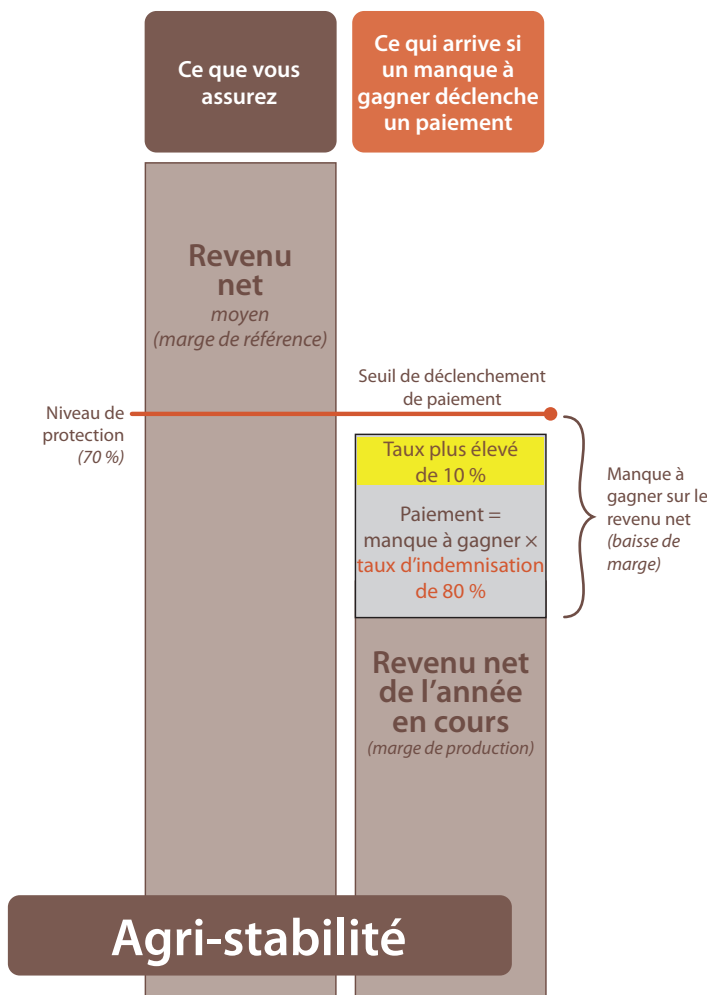
Agricorp se réserve le droit de faire des corrections en cas d'erreurs ou d'omissions.



# Comprendre le taux d'indemnisation d'Agri-stabilité

## Feuille de caractéristiques

### Que signifie pour vous l'augmentation de 10 % du taux d'indemnisation?



Pour comprendre les effets de l'augmentation de 10 % du taux d'indemnisation, il est important de comprendre d'abord le calcul des paiements.

C'est plus simple que vous ne le croyez. En fin de compte, Agri-stabilité fonctionne comme les autres produits d'assurance que vous achetez. Vous assurez quelque chose qui a de la valeur, vous avez un niveau de protection ou une franchise, et vous recevez un paiement si vous subissez une perte couverte par l'assurance.

Si vous subissez une perte qui déclenche un paiement, le paiement est calculé à l'aide d'un taux de paiement. Ce taux porte un nom différent selon ce que vous assurez. En ce qui concerne l'Assurance-production, ce taux se nomme *prix d'indemnisation*. Il se nomme *taux d'indemnisation* dans le cadre d'Agri-stabilité.

### Nouveau taux!

Le taux d'indemnisation d'Agri-stabilité a augmenté de 10 %, passant de 70 % à 80 %!

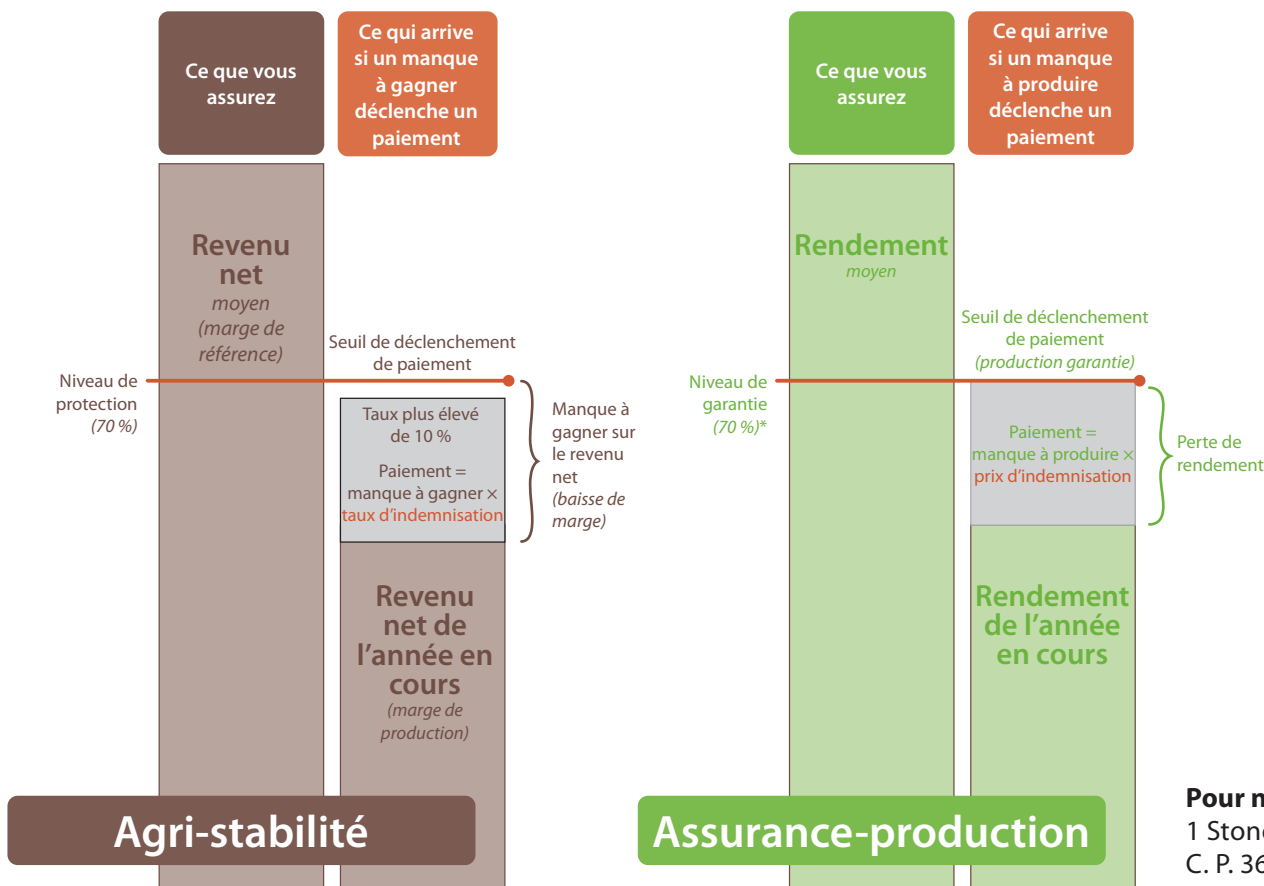
Vous ne payez toujours que 315 \$ par tranche de 100 000 \$ de marge de référence

Lorsque vous comparez le fonctionnement d'Agri-stabilité à celui de l'Assurance-production, vous pouvez voir des similarités.

	Agri-stabilité	Assurance-production
<b>Ce que vous assurez</b>	Revenus	Rendement
<b>Niveau de protection/ de garantie</b>	70 %	Options allant de 60 % à 90 %
<b>Taux de paiement</b>	Taux d'indemnisation	Prix d'indemnisation
<b>Paiement</b>	Manque à gagner/produire x taux de paiement	

## Voyez-vous comment leur fonctionnement est similaire?

Nous savons qu'Agri-stabilité et l'Assurance-production ont des objectifs différents. L'un de ces programmes vous protège contre les pertes de revenu catastrophiques. L'autre vous protège contre les pertes de rendement. Les deux programmes partagent les mêmes notions de base en matière d'assurance cependant.



\* Le niveau de garantie de 70 % est utilisé à des fins d'illustration. Différents niveaux de garantie sont disponibles pour l'Assurance-production.

**Pour nous joindre**  
 1 Stone Road West  
 C. P. 3660 succ. Centrale  
 Guelph ON N1H 8M4  
 1 888 247-4999  
 Téléc. : 519 826-4118  
 ATS : 1 877 275-1380  
 contact@agricorp.com

**agricorp.com**  
 English version available.  
 Formats accessibles disponibles.

**Sauf erreurs et omissions.**

Agricorp se réserve le droit de faire des corrections en cas d'erreurs ou d'omissions.

## Exemple – Comment Agri-stabilité répond à différentes situations

### Exploitation de maïs et de ginseng

#### Exemple :

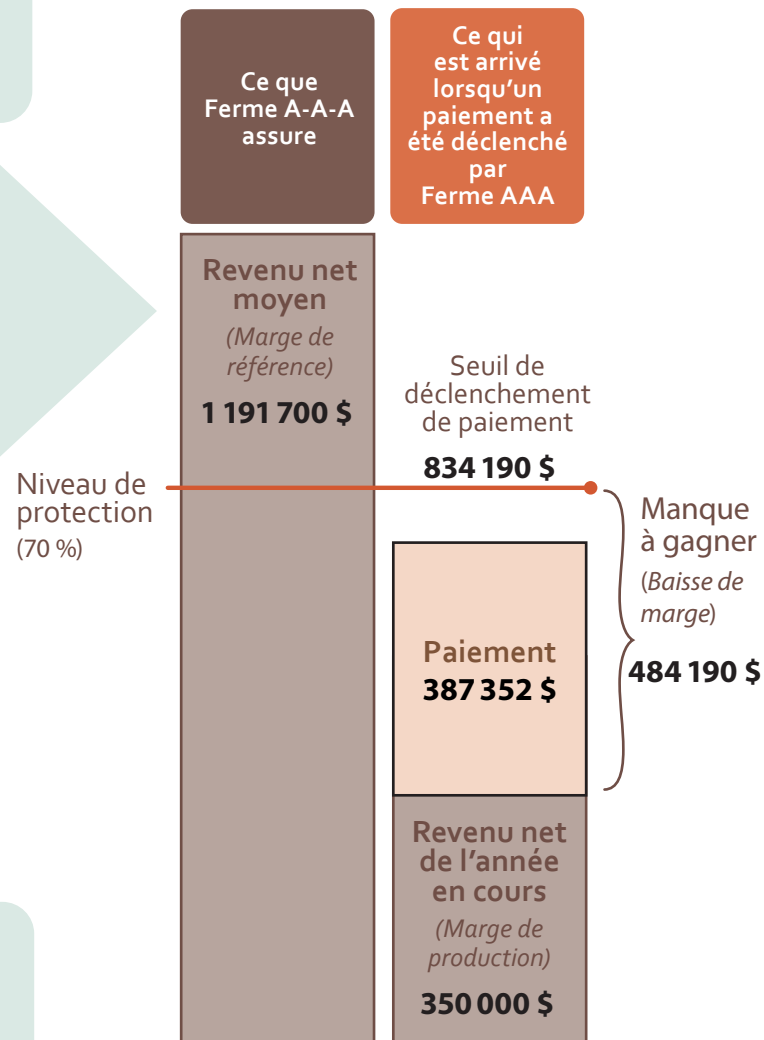
Ferme A-A-A cultive 100 acres de maïs et 10 acres de ginseng. Cette année a été difficile en raison des pertes de récolte dues aux conditions météorologiques défavorables et en raison de l'augmentation des coûts. Par conséquent, le revenu net de Ferme A-A-A a été de 350 000 \$ cette année.

#### Chiffres importants utilisés dans le calcul du paiement

Revenu net moyen <i>(Marge de référence)</i>	<b>1 191 700 \$</b>
Seuil de déclenchement de paiement	<b>834 190 \$</b>
Revenu net de l'année en cours <i>(Marge de production)</i>	<b>350 000 \$</b>
Manque à gagner <i>(Baisse de marge)</i>	<b>484 190 \$</b>
<b>Paiement</b> <i>(manque à gagner × taux d'indemnisation de 80 %)</i>	<b>387 352 \$</b>

#### Comment Agri-stabilité a répondu :

Ferme A-A-A a reçu un paiement de 387 352 \$ quand les choses n'allaient pas bien, ce qui lui a permis de continuer à cultiver des produits agricoles et à poursuivre ses activités.



# Exemple – Comment Agri-stabilité répond à différentes situations

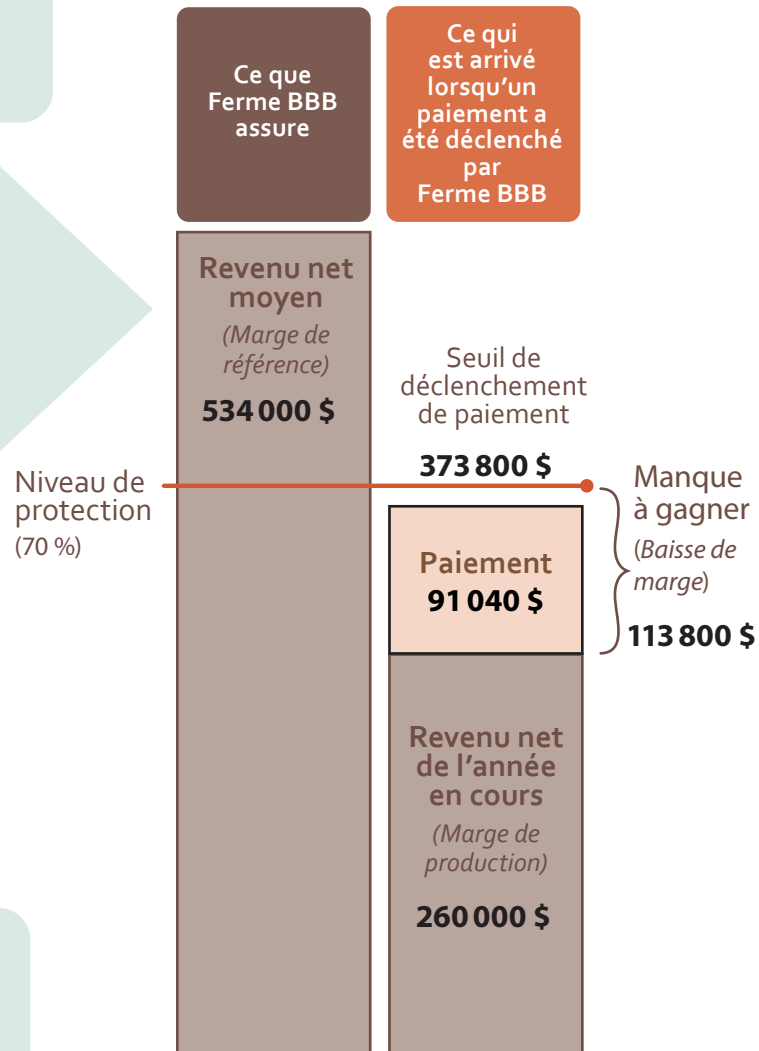
## Élevage de bovins

### Exemple :

**Ferme BBB** possède 150 têtes de bétail et cultive 1 000 acres de foin destiné à la vente et à l'alimentation des animaux. Cette année, l'augmentation des coûts liés à l'élevage des bovins a entraîné une importante perte de revenu pour l'exploitation agricole. Par conséquent, le revenu net de Ferme BBB a été de 260 000 \$ cette année.

### Chiffres importants utilisés dans le calcul du paiement

Revenu net moyen <i>(Marge de référence)</i>	<b>534 000 \$</b>
Seuil de déclenchement de paiement	<b>373 800 \$</b>
Revenu net de l'année en cours <i>(Marge de production)</i>	<b>260 000 \$</b>
Manque à gagner <i>(Baisse de marge)</i>	<b>113 800 \$</b>
<b>Paiement</b> <i>(manque à gagner × taux d'indemnisation de 80 %)</i>	<b>91 040 \$</b>



### Comment Agri-stabilité a répondu :

**Ferme BBB** a reçu un paiement de 91 040 \$ quand les choses n'allaient pas bien, ce qui lui a permis de continuer à élever des bovins et à poursuivre ses activités.



Un organisme du gouvernement de l'Ontario

# Exemple – Comment Agri-stabilité répond à différentes situations

## Exploitation viticole

### Exemple :

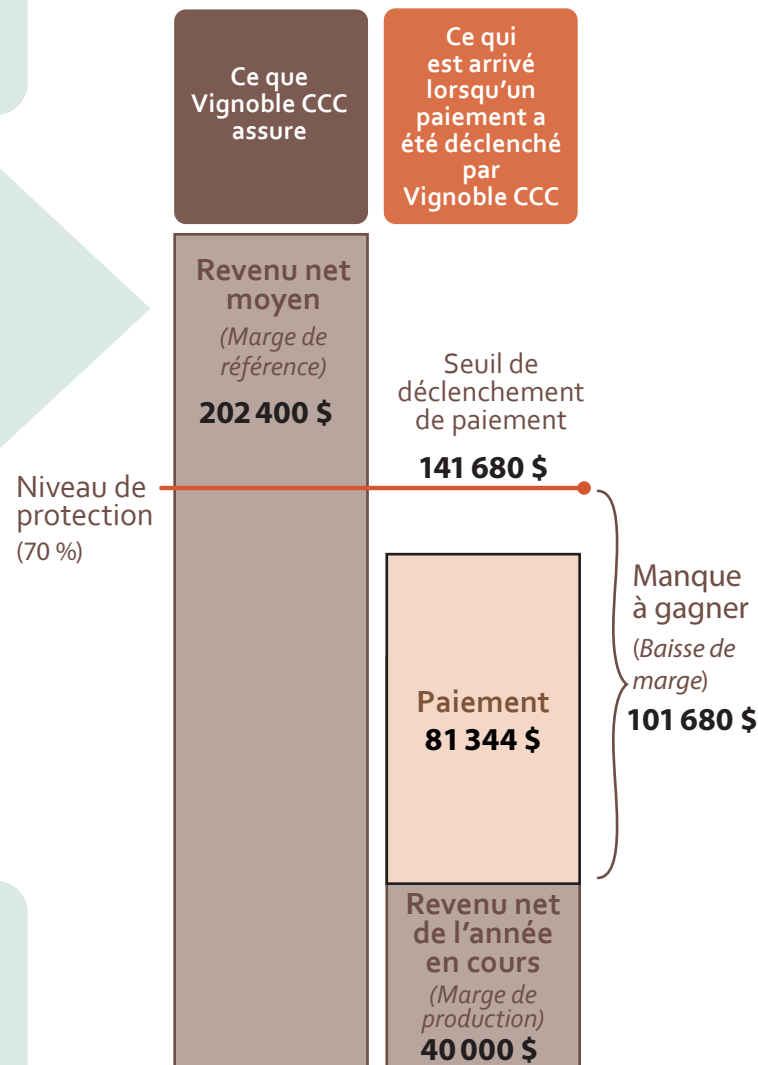
**Vignoble CCC** cultive 50 acres de raisins. Cette année a été difficile pour Vignoble CCC en raison de la qualité inférieure des raisins qui était attribuable aux conditions météorologiques et à l'augmentation des coûts liés à la replantation des vignes. Par conséquent, le revenu net de Vignoble CCC a été de 40 000 \$ cette année.

### Chiffres importants utilisés dans le calcul du paiement

Revenu net moyen <i>(Marge de référence)</i>	<b>202 400 \$</b>
Seuil de déclenchement de paiement	<b>141 680 \$</b>
Revenu net de l'année en cours <i>(Marge de production)</i>	<b>40 000 \$</b>
Manque à gagner <i>(Baisse de marge)</i>	<b>101 680 \$</b>
<b>Paiement</b> <i>(manque à gagner × taux d'indemnisation de 80 %)</i>	<b>81 344 \$</b>

### Comment Agri-stabilité a répondu :

**Vignoble CCC** a reçu un paiement de 81 344 \$ quand les choses n'allaient pas bien, ce qui lui a permis de continuer à cultiver des raisins et à poursuivre ses activités.







Un organisme du gouvernement de l'Ontario

# Agri-stabilité

## Estimateur rapide

Agriculture et Agroalimentaire Canada a mis au point un estimateur de paiements pour aider les agriculteurs à comprendre le fonctionnement du programme et le calcul des paiements.

L'**Estimateur rapide** est un calculateur simple qui se trouve sur une page Web. Il permet d'entrer des renseignements et d'obtenir un paiement estimatif.

Cherchez l'**Estimateur rapide** d'Agri-stabilité en ligne ou [utilisez-le maintenant.](#)

Marge de référence  ?

Marge de l'année de programme  ?

Dans un partenariat? Inscrivez votre pourcentage du partenariat  % ?

Vous faites partie d'une exploitation agricole entière? Inscrivez votre part en pourcentage  % ?

La taille de votre exploitation a-t-elle augmenté ou diminué de plus de 10 %?  ?

# Questionnaire de consultation

Pour les programmes gouvernementaux de gestion des risques de l'entreprise

## Tirez-vous le maximum des programmes gouvernementaux?

Ces questions ont été conçues pour vous aider à déterminer si les programmes gouvernementaux de gestion des risques de l'entreprise conviennent à votre exploitation agricole.

### Instructions

Si la réponse est oui, cochez la case du programme qui s'applique. Note : Les cases grises ne s'appliquent pas. Si la réponse est non, ne cochez pas la case et parlez avec votre agent, communiquez avec Agricorp ou visitez agricorp.com

	Assurance- production <i>Pour les baisses de rendement et les pertes de production</i>	Agri-stabilité <i>Pour les baisses importantes de revenus</i>	PGR* <i>Pour la fluctuation des coûts et l'instabilité des prix sur les marchés</i>
Votre production de cultures est-elle protégée?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	S.O.
Votre production de bétail est-elle protégée?	S.O.	<input type="checkbox"/>	S.O.
Votre exploitation agricole est-elle protégée des changements soudains des marchés et des coûts de production?	S.O.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le revenu global de votre exploitation agricole est-il protégé en cas de catastrophe?	S.O.	<input type="checkbox"/>	S.O.
Savez-vous combien coûte la couverture?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Connaissez-vous le fonctionnement des paiements?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

\* Le Programme de gestion des risques de l'Ontario est offert pour les secteurs agricoles suivants : bovins, céréales et oléagineux, moutons, porcs, produits horticoles comestibles et veaux.